

SYLLABUS**Accompagner à la cession et à l'acquisition de sociétés****SYLLABUS**

AÏDA BENNINI

1. Auteur.....2

Aïda BENNINI	2
Statut 2	
Durée et modalité.....	2
Objectif général.....	2
Objectifs spécifiques.....	2
Méthodes pédagogiques.....	3
Modalités d'évaluation.....	3

2. Scenarisation.....3

4 séquences	3
Séquence 1 - Qu'est-ce qu'une garantie d'actif et de passif ? (Volume horaire : 2h).....	3
Séquence 2 - L'identification des risques par la réalisation d'audits de pré-acquisition (Volume horaire : 2h)	4
Séquence 3 - L'utilisation des audits de pré-acquisition dans la conception de la GAP (Volume horaire : 2h)	4
Séquence 4 - Les clauses essentielles de la garantie d'actif et de passif (Volume horaire : 4h).....	4
Séquence 5 - L'efficacité de la GAP face à l'émergence d'un passif non connu (Volume horaire : 2h).....	5

Dans un contexte de cession et d'acquisition de société, les parties et les accompagnateurs sont amenés à s'interroger sur les risques juridiques et fiscaux d'une telle opération.

1. AUTEUR

Aïda BENNINI

Statut

Maître de Conférence en droit des affaires - Université de Caen Normandie
Spécialisée en droit des sociétés.

Durée et modalité

Volume horaire : 12h

Mode d'enseignement : à distance sur la plateforme FUN

Objectif général

- Disposer des clefs de compréhension de l'audit juridique d'acquisition, et ses répercussions ajustées sur la garantie d'actif et de passif afin de mieux maîtriser le risque de reprise inhérent à l'émergence d'un passif non connu au jour de la cession.

Objectifs spécifiques

- Identifier les risques d'une acquisition de société.
- Analyser la situation juridique, économique et financière de la société cible pour extraire les éléments pertinents et décisifs afin de décider de la poursuite du

projet de la négociation.

- Interpréter les résultats des audits, apporter des contre-propositions visant à limiter les risques de reprise (GAP), convertir les contre-propositions dans la GAP.
- Cataloguer les leviers juridiques couramment utilisés, de comprendre les implications de ces leviers après la cession, de statuer sur le conseil d'audit.
- Comprendre la prise en charge de la dette, chiffrer l'acquisition en cas de passif non connu, provisionner le risque.

Méthodes pédagogiques

- Vidéos de cours
- Quiz
- Cas pratique en Webconférence - 22 janvier 2027 de 17h à 19h -

Modalités d'évaluation

- Consultation de l'ensemble des ressources théoriques.
- Obtention d'une note minimale de 10/20 aux quiz d'auto-évaluations.
- Présence à la séance synchrone du cas pratique d'illustration.

2. SCENARISATION

5 séquences

Séquence 1 - Qu'est-ce qu'une garantie d'actif et de passif ?

(Volume horaire : 2h)

Objectif : A la fin de la séquence vous serez capable d'identifier les risques d'une acquisition de société.

- Pourquoi la pratique des affaires préfère recourir aux GAP ?
- Est-ce que les règles de validité de droit commun des contrats peuvent venir au secours du cessionnaire déçu faute de garantie conventionnelle ?

Séquence 2 - L'identification des risques par la réalisation d'audits de pré-acquisition (Volume horaire : 2h)

Objectif : A la fin de la séquence vous serez capable d'analyser la situation juridique, économique et financière de la société cible. Vous serez capable d'extraire les éléments pertinents et décisifs. Vous serez capable de décider de la poursuite du projet de la négociation.

- Quels sont les risques encourus par le cessionnaire ?
- Comment prévenir la survenance des risques post cession ?
- Stratégie des audits de pré-acquisition
- Les limites des audits de pré-acquisitions
- La mise en œuvre des pré-audits d'acquisitions
- A quel moment sont réalisés les audits de pré-acquisition ?

Séquence 3 - L'utilisation des audits de pré-acquisition dans la conception de la GAP (Volume horaire : 2h)

Objectif : A la fin de la séquence vous serez capable d'interpréter les résultats des audits, apporter des contre-propositions visant à limiter les risques de reprise (GAP), convertir les contre-propositions dans la GAP.

- Classification des garanties en fonction de leur objet

Séquence 4 - Les clauses essentielles de la garantie d'actif et de passif (Volume horaire : 4h)

Objectif : A la fin de la séquence vous serez capable de cataloguer les leviers juridiques couramment utilisés, de comprendre les implications de ces leviers après la cession, de statuer sur le conseil d'audit.

- Les parties au contrat de garantie
- Les modalités de la garantie : clauses essentielles

Séquence 5 - L'efficacité de la GAP face à l'émergence d'un passif non connu (Volume horaire : 2h)

Objectif : A la fin de la séquence vous serez capable de comprendre la prise en charge de la dette, chiffrer l'acquisition en cas de passif non connu, provisionner le risque.

- La phase amiable
- La phase contentieuse